



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 26/10/2021.

Votre réf. **PU 2021/158**

Réf. CRMS : **IXL20648**

Réf. NOVA : **09/XFD/1782792**

IXELLES. Rue de la Paix, 31.

(= ZP de l'église Saint-Boniface / avant 1932)

**PERMIS D'URBANISME : mise en conformité des transformations
en façade avant, construction des extensions, une terrasse et une lucarne
arrière et division des étages en deux logements.**

Demande de la Commune du 27/09/2021.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 20/10/2021, a formulé les remarques suivantes sur le dossier concerné.

L'immeuble est compris dans la zone de protection de l'église Saint-Boniface et forme un ensemble néo-classique avec les n°s 33 et 35. De manière générale, les interventions n'ont pas d'impact sur l'église classée. La CRMS demande toutefois de veiller à la cohérence de l'ensemble architectural en harmonisant les châssis avec ceux des n°s 33 et 35 (proportions, divisions, etc.) et en prévoyant de nouvelles barres d'appui aux baies des étages.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : belinda.delpierre@ixelles.brussels ; pu@ixelles.brussels ; mkreutz@urban.brussels ;
hlelievre@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels